

**Pollution du Rhône aux PCB :
France Nature Environnement et la FRAPNA sur le front depuis plus de 10 ans !**

La pollution par les PCB au menu du Grenelle de l'environnement...

DOSSIER DE PRESSE

Depuis plus de 10 ans, la FRAPNA se bat avec la Fédération France Nature Environnement contre une très grave pollution du Rhône par une bombe à retardement qui est malheureusement en train d'exploser : les PCB. Véritable poison, ces molécules représentent une menace pour notre santé, notre environnement, et l'avenir de nos enfants.

L'urgence écologique est là : les PCB ont en effet la redoutable caractéristique de résister au temps qui passe, et de s'accumuler dans chaque maillon de la chaîne alimentaire, en haut de laquelle se trouve l'homme.

Si cela fait 10 ans que nous nous battons contre ce fléau, nous avons bien été obligés cet été d'alerter à nouveau l'opinion publique. L'Etat a été contraint d'étendre l'interdiction de consommation et de commercialisation de poissons pêchés dans le Rhône, sur près de 300 kilomètres, jusqu'à la mer. Ne serait-il pas tant d'écouter enfin les propositions concrètes des associations ?

A la veille de la rentrée des groupes de travail du Grenelle de l'environnement, FNE et la FRAPNA souhaitent que tous les citoyens soient informés de cette catastrophe et que tous les acteurs des négociations en cours imposent enfin le respect du principe de prévention et du principe pollueur-payeur.

Le présent dossier de presse a vocation à y contribuer. N'hésitez surtout pas à contacter les associations qui se battent chaque jour sur le terrain pour tout renseignement complémentaire.

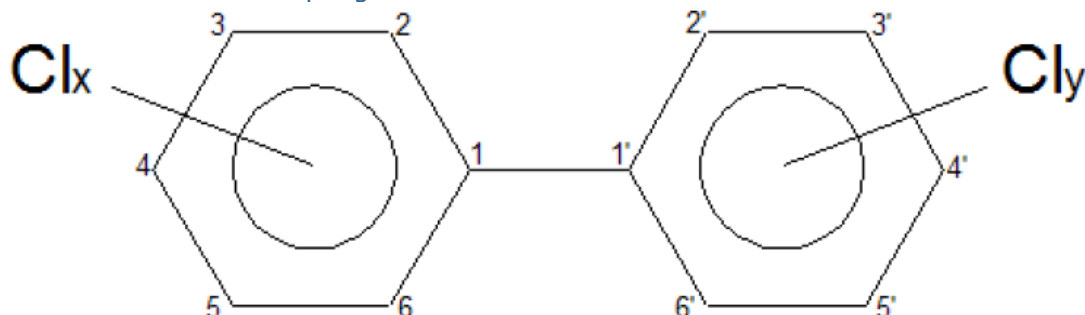
Contacts presse:

Alain Chabrolle - FRAPNA - 06.76.78.86.49

Nathalie Villermet - FNE - 01.47.07.22.35

PCB : Risques et état des lieux

Formule moléculaire chimique générale des PCB : $C_{12}H_{10-n}Cl_n$



DEFINITION :

Les PCB (PolyChloro-Biphényles), constituent une famille de molécules chimiques proche de la famille des dioxines. Ils sont parfois dénommés Pyralènes (nom commercial d'un PCB courant en Europe). Ces molécules ont été utilisées massivement jusque dans les années soixante-dix pour la fabrication des transformateurs électriques, en raison de leur ininflammabilité et de leurs excellentes caractéristiques diélectriques. Mais on s'est aperçu qu'elles étaient susceptibles de se dégrader en produits hautement toxiques et particulièrement stables (des Furanes principalement), notamment sous l'effet de la chaleur. En outre, ces molécules étant très peu biodégradables, leur rejet dans l'environnement a entraîné des phénomènes de bioaccumulation préoccupants pour la faune et pour la santé humaine. De ce fait, elles comptent parmi les polluants organiques persistants, dont la production est interdite dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

LES RISQUES LIES AUX PCB :

Leur usage a été interdit à partir de 1980 vu leur impact sur l'environnement : persistance dans l'environnement, accumulation dans la chaîne alimentaire, risque de transformation en dioxine/ furane. Les risques sur l'homme sont principalement des maladies de peaux (chloracné), mais des personnes très exposées peuvent développer des cancers (vésicule biliaire, foie). Pour les animaux, on peut relever des dommages sur le foie, la peau, l'estomac, les glandes thyroïdes...

Ces risques sont d'autant plus graves compte tenu du caractère **persistant** des PCB dans l'environnement. En effet, ils ne se dégradent pas comme d'autres polluants, mais les molécules nocives restent telles quelles dans le milieu naturel.

ETAT DE LA SITUATION EN FRANCE :

En France, la commercialisation d'appareils contenant des PCB est interdite. La directive européenne n°96/95/CE a amené la France à réaliser un inventaire et à approuver un plan national d'élimination des appareils contenant du PCB polychlorobiphényle (transformateur et condensateur électrique) le 26 février 2003. L'objectif à terme de ce plan est d'éliminer de façon sécurisée tous les déchets contenant du PCB, d'ici 2010. Ce plan fixe des échéances d'élimination des appareils selon leur année de fabrication. Toutes les informations sont disponibles sur : <http://www.ecologie.gouv.fr/-PCB-et-PCT-.html>

L'inventaire des appareils contaminés réalisé entre 2002 et 2004 s'appuyait uniquement sur le principe du volontariat (545 610 appareils répertoriés en 2004, dont plus de 450 000 de EDF). Un consensus s'est rapidement fait pour reconnaître qu'il était largement incomplet. Depuis, par manque de moyens humains et financiers, le ministère en charge de l'Environnement et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'ont pu ni suivre, ni mettre à jour cet inventaire... La France n'a donc, pour le moment, aucune visibilité sur l'élimination de ces déchets dangereux et sur le respect de son plan d'élimination des appareils.

Dès 2004, avec la mise en œuvre du plan d'élimination des PCB, notre crainte a été de voir se multiplier des pollutions diffuses de cette substance dans l'environnement. Eliminations non maîtrisées de ces déchets, plus encore si ceux-ci ne sont pas identifiés comme étant contaminé, abandon sur des friches industrielles et dépôts sauvages pour faire des économies, ou encore simple élimination par ferrailage... Ces procédés ont eu libre court avec le manque de suivi total de l'inventaire national.

FNE, membre de la commission nationale de suivi du plan d'élimination, a donc réitéré officiellement sa demande auprès des pouvoirs publics de remobilisation nationale sur ce dossier.

Concernant l'inventaire national, les pouvoirs publics ont bien entendu nos demandes : des fonds ont été débloqués avec les moyens humains nécessaires. Cependant, l'inventaire ayant été abandonné depuis 2004, il doit être repris à la base. Ceci nécessite malheureusement du temps alors que l'actualité rappelle que les pollutions, elles, n'attendent pas ! On ne disposera certainement d'informations complètes qu'à partir de l'automne 2008.

Par contre, nous n'avons pas encore obtenu gain de cause sur nos demandes concernant le **suivi environnemental des milieux naturels sur l'ensemble du Territoire Français**. Nous ne perdons pas espoir, la Frapna ayant déjà obtenu un suivi de la contamination des sédiments des cours d'eaux contaminés en Rhône Alpe. Nous attendons de rencontrer Monsieur Borloo afin d'avancer sur ce point.

Prochain rendez-vous : La commission nationale d'élimination du PCB se réunira le 2 octobre 2007.

Nos demandes acharnées sur ce dossier sont malheureusement belles et bien fondées, comme le montrent les cas concrets suivant : contamination du Rhône, de la Colombine en Haute Saône, de plates-formes de compostage en Lorraine...

CONTAMINATION DU RHONE PAR LES PCB : CORRESPONDANT ALAIN CHABROLLE (FRAPNA RHÔNE)

Depuis le 14 septembre 2005, le Préfet de Région a multiplié les arrêtés interdisant la consommation des poissons du Rhône ; tout d'abord au niveau du Grand Large, puis entre le barrage de Sault Brénaz et le canal de Miribel, enfin plus récemment du Grand Large jusqu'à la confluence Rhône-Saône... Et demain ? Les teneurs en PCB relevées sur les différents sites sont quatre à dix fois supérieures aux normes en vigueur. La pollution frappe par son étendue géographique et son importance quantitative. Elle affecte aussi le lac des Eaux Bleues à Miribel, censé être la ressource de secours en eau potable du Grand Lyon, en cas de pollution accidentelle du Rhône !

Au-delà de la pollution du Rhône, se pose de manière récurrente son origine. En effet, la pollution ne date pas d'hier. En 1986, la pollution en PCB avait déjà conduit le ministère en charge de l'Environnement à instaurer des normes à ne pas dépasser.

Aujourd'hui, de nombreux pêcheurs dénoncent le manque de transparence et de réactivité. Sur ce dossier : « *Il était prévisible que cette pollution gagne Lyon* ». Et ce pêcheur, vice-président d'une association, d'insister : « *Aujourd'hui, il faut surtout trouver le pollueur pour éviter que cette pollution continue* ». Depuis plusieurs années, certains pointent du doigt des entreprises, notamment suisses : « *On ne trouve pas de pollution dans l'Ain. Elle se situe uniquement dans le Rhône, il faut donc faire des analyses en amont de l'usine Trédi [entreprise agréée pour le traitement et la décontamination des PCB] de Saint-Vulbas* ». Et d'ajouter : « *Si tout le monde s'y met, on arrivera peut-être à trouver* ».

Le pollueur n'est donc pas identifié et ce ne sont pas les déclarations du préfet qui permettront de le faire. Selon ses déclarations, la pollution serait de type industriel, provenant d'une usine aujourd'hui fermée et donc consécutive à un mouvement des sédiments, en l'absence de crues ou de dragage du lit du fleuve... Ces explications restent confuses. Comme celles sur le délai de parution des analyses.

La FRAPNA Rhône, la FRAPNA Région, et France Nature Environnement ont annoncé le dépôt d'une plainte contre X pour pollution du Rhône par les PCB, à la suite de l'interdiction de consommation du poisson, lors d'une conférence de presse le mardi 28 novembre 2006. Celle-ci s'est tenue à l'occasion du salon POLLUTEC et de la venue à Lyon de la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Nelly Olin. Celle-ci a reçu la FRAPNA à Vienne le 28 novembre 2006. Deux sujets ont été abordés avec la FRAPNA (les PCB et les déchets du Probo Koala). Mme Olin avait alors admis la gravité de cette pollution par les PCB.

A la suite de cet entretien, la situation a commencé à évoluer de manière plus positive et certaines propositions de la Frapna ont été prises en compte par le ministère :

- Réunion d'urgence de la CLIS de la société Trédi à Saint Vulbas (01), ,
- Financement des analyses d'investigation nécessaires en 2007,
- Introduction d'un volet PCB dans le Plan Rhône, avec engagement de principe de financement,
- Instruction donnée aux DRIRE de réduire, voire interdire, les rejets de PCB directement dans le milieu naturel,
- Réunions de travail spécifiques Trédi/FRAPNA, pour communiquer toutes les informations disponibles (mesures, contrôles) de ces dernières années,
- Réunion de la CLIS le mardi 19 décembre 2006, avec les premiers engagements de Trédi (investissements programmés pour tendre vers le rejet 0 en PCB, mise en place d'un suivi « milieu naturel » régulier - il passe de tous les 3 ans (!) à tous les 6 mois
- avec validation des bio-indicateurs par la FRAPNA, surveillance des réseaux de Trédi et de la zone industrielle à l'aide d'un système type « méduse » du Cemagref - Préleveur passif »),
- Le directeur de la DRIRE reçoit la FRAPNA (« à livre ouvert ») tout début 2007.

La vigilance reste de mise et la recherche des responsabilités toujours d'actualité.

Pour mémoire, les concentrations en PCB sont 3 à 4 fois plus élevées dans les chairs des poissons et dans les sédiments à l'aval de la zone industrielle de Saint Vulbas (!) par rapport à l'amont (barrage de Sault Brénaz).

POLLUTION AU PCB : LE CAS DU SITE CANDIA BEURALIA DE VESOUL- LE 16 JANVIER 2007

Au départ ce n'était qu'une pollution aquatique classique... En fait, il s'agissait d'une pollution au pyralène, en quantité indéterminée mêlé à des huiles, qui a coulé à Vesoul dans la rivière la Colombine.

Le site appartient à l'Union Beurrière, groupe Candia-Beuralia (240 000 litres de lait par jour). Cette société a cessé son activité en 2004. Le 16 janvier 2007, destruction de l'usine jusqu'alors friche industrielle non gardée. Il y avait un transformateur sur ce site. Il avait été mis aux normes et les condensateurs chargés en PCB avaient disparu. Mais les fluides étaient présents dans la cuve de rétention. La démolition d'une dalle a entraîné, la destruction du transformateur. La cuve de rétention remplie de fluides ayant également subi un choc a fui vers le réseau pluvial, direction la dérivation de la Colombine.

La brigade du Conseil supérieur de la pêche a mis en place un barrage pour empêcher ce qui semblait être une simple pollution par hydrocarbures.

La DRIRE n'a été avisée que le vendredi 19 janvier au soir et les analyses alors demandées ont révélés des résultats inquiétants dévoilés le mardi 23 janvier. Ce n'est que le vendredi 26 janvier que la préfecture a finalement décidé de communiquer sur ce sujet sensible.

Une cellule de crise a été créée et un arrêté préfectoral a été pris interdisant pendant un mois la pêche dans les eaux du Durgeon, de sa confluence avec la Colombine à sa confluence avec la Saône sur 30 km. Ce texte enjoint le propriétaire à dépolluer tout le site. Notre correspondant Michel Georges, membre du directoire déchets de FNE et président de l'AAPPMA Gaule Vésulienne, a été avisé de la pollution dès le 22 janvier et a tiré la sonnette d'alarme. Il a pointé plusieurs dysfonctionnements en série.

Son association a déposé plainte contre X le 30 janvier 2007 pour pollution de la dérivation de la Colombine et du Durgeon par rejet de polychlorobiphényle entre le 16 et le 19 janvier 2007 pour une concentration s'élevant à 1400 ppm. Les PCB sont bio-accumulateurs et vont donc se retrouver dans la chaîne alimentaire et dans les sédiments

FNE a demandé que toute la lumière soit faite sur cette pollution et nous laissons la justice donner suite aux plaintes déposées.

DERNIER EXEMPLE : PLATE FORME DE COMPOSTAGE EN LORRAINE

Des associations de la région Lorraine ont découvert que plusieurs milliers de tonnes de boues issues de la station d'épuration de la communauté urbaine de Strasbourg avaient transité par quatre stations de compostage lorraines, dont deux en Meurthe-et-Moselle, avant que les analyses ne décèlent un taux anormalement élevé de PCB.

Pour pouvoir être compostées, puis épandues, les boues venues de Strasbourg auraient dû présenter une teneur en PCB inférieure à 0,8 mg par kilo. Parties entre fin mars et début avril 2006 d'Alsace, elles n'ont finalement été récupérées par la communauté urbaine de Strasbourg que fin août avant d'être évacuées vers deux centres d'enfouissement pouvant recevoir ce type de déchets. Un courrier de la DRIRE Lorraine confirme l'erreur et la destination finale des déchets pollués. Heureusement que le processus de maturation du compost et sa classification par lot a permis d'écarter des risques de pollution des sols, des eaux et du milieu naturel ! Pourtant il y a eu des épandages avec des boues aux PCB sur la

commune d'Avricourt (57). Cette affaire n'a été reprise dans la presse que depuis le 31 janvier 2007.

FACE A CES POLLUTIONS PERPETUELLES FNE DEMANDE AUX POUVOIRS PUBLICS, au niveau national :

- d'assurer les **moyens financiers et techniques** pour que l'ADEME remplisse sa mission, au MEDAD de suivre et de contrôler ce dossier. L'engagement de réaliser l'inventaire est maintenant acquis, mais cela reste insuffisant ;
- Poursuivre les travaux engagés par l'ADEME pour diffuser fin 2008 **un inventaire complet** des appareils contenant du PCB et mettre en place une procédure de mise à jour (qui a manqué en 2004);
- Suivre **l'évolution du plan d'élimination** des appareils contenant du PCB et préparer l'échéance 2010 pour éviter toutes nouvelles contaminations frauduleuses ;
- Etudier plus précisément les **sources de pollution** par les PCB, des sources autres que des transformateurs et condensateurs contenant des huiles contaminées pourrait être concernées. En effet, des doutes existent pour des joints mastiques présent dans les constrictions, des farines animal, des sorties de STEP, des huiles moteurs... ;
- Mobiliser les **préfectures et DRIRE** pour compléter et suivre leur inventaire départemental, mais également pour surveiller les installations et friches industriels à risque ;
- Obtenir auprès des services des douanes, les informations sur le bilan des **exportations d'appareils** (nous savons qu'il est difficile d'avoir des garanties quant au bon traitement des appareils au-delà de nos frontières) ; des cas avérés de mauvais traitements ont été mis en évidence lors de commissions nationales d'élimination du PCB au Pays-Bas ;
- Mettre en place un **suivi environnemental national annuel**. La réalisation de ce dernier a été inscrite dans le plan national d'élimination, validé par Bruxelles. Il est essentiel de suivre ces informations afin de connaître et d'agir suivant l'évolution de la contamination des milieux. Dans un premier temps, il faudrait répertorier et coordonner l'ensemble des données disponibles auprès des Agence de l'eau. Ensuite il faudra aller plus loin, en analysant nationalement des paramètres incontournables pour évaluer l'impact des contaminations des PCB sur notre environnement (ex : concentrations de PCB dans les eaux, dans les sédiments, dans les poissons ...).

POUR PLUS DE DETAIL :

- Très claire et complet, la synthèse du plan national : <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Note-synthese-Plan-PCB.pdf>
- Le Plan national d'élimination des PCB : <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/plan-national-pcb.pdf>
- information sur le site du MEDAD : <http://www.ecologie.gouv.fr/-PCB-et-PCT-.html>